FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) a été créée conformément aux exigences : du règlement (CE) n°1907/2006 (en particulier tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission concernant les FDS) et du règlement (CE) n°1272/2008 (CLP).

Date d'émission : 11-juil.-2024 **Date de révision** 11-juil.-2024 **Numéro de révision** 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit	C-21157834-001_PGP_CLPR7_EUR_SAW
Nom du produit	P&G Professional_Ariel_pods_Color
Forme du produit	Mélange
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Réservé aux utilisateurs professionnels
Utilisations déconseillées	Aucune information disponible
Groupe d'utilisateurs principaux	SU 22 - Usages professionnels
Catégorie de produit	Lessive en doses unitaires
Catégorie d'utilisation	PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	**Fabricant**
FRANCE Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France) Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels) BELGIQUE ET LUXEMBOURG PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique) Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique) Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels) Tél: 0800/12545 (pour consommateurs) Courriel : FRANCE : service.france@pgprof.com BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com	Procter & Gamble Amiens S.A.S. ZI Nord 150 rue André Durouchez BP 90045 80082 Amiens Cedex 2 France Procter & Gamble Urlati Ploiesti Industrial Park, Prahova County, Romania +40 344 229200

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail	customerservice@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59 Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245 Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

EUH208 - Contient Tetrahydrolinalool; Methylundecanal; Delta-Damascone; Protease Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil règlementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances
non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	85480-55-3	20 - 30	01-2119905842-39	287-335-8	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Dam. 1	-	-	-

					(H318) Skin Irrit. 2 (H315)			
MEA C12-16 AE3 sulfate/MEA laureth-3 sulfate	68184-04-3	10 - 20	Aucune donnée disponible	-	Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Dam. 1 (H318) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
Alcohols, C12-14, ethoxylated	68439-50-9	5 - 10	Aucune donnée disponible	Polymer	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
Alcohols, C12-16, ethoxylated (n=3)	68551-12-2	0 - 1	Aucune donnée disponible	500-221-7	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Irrit. 2 (H319)	-	1	-
Tetrahydrolinalool	78-69-3	0 - 1	01-2119454788-21	201-133-9	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
Methylundecanal	110-41-8	0 - 1	01-2119969443-29	203-765-0	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	1	1
Nectaryl	95962-14-4	0 - 1	01-2119446649-25	404-240-0	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Irrit. 2 (H319)	-	1	-
Protease	9014-01-1	0 - 1	01-2119480434-38	232-752-2	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411) Eye Dam. 1 (H318) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3	-	1	-

					(H335)			
Delta-Damascone	57378-68-4	0 - 1	01-2119535122-53	260-709-8 275-156-8	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1A (H317)	-	1	1

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de symptômes).

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de symptômes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Interrompre l'utilisation du produit.

Ingestion EN CAS D'INGESTION :. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Éternuements. Sécheresse. Douleur. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive. Troubles de la vision.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucun(e) en particulier.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Méthodes de nettoyage Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure. Petites quantités de déversement de liquide :. Déversement important :. Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Protease	-	-	-	-	TWA: 0.00004 mg/m³ Sk* Respiratory Sensitisation
Nom chimique	**Chypre**	**République tchèque**	**Danemark**	**Estonie**	**Finlande**
Protease	-	-	Ceiling: 0.00006 mg/m³	TWA: 1 glycine unit/m³	-

				STEL: 3 glycine unit/m³ S+	
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Protease	-	-	respiratory sensitizer	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Protease	TWA: 0.00006 mg/m³ STEL: 0.00006 mg/m³ Sens+	-	Ceiling: 0.00006 mg/m³	-	-
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Protease	Ceiling: 0.00006 mg/m³	-	-	-	STEL: 0.00006 mg/m³ Sen+
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Israel - Occupational Exposure Limits - TWAs	Turquie
Protease	NGV: 1 glycine unit/m³ Bindande KGV: 3 glycine unit/m³ S+	STEL: 0.00006 mg/m³ S+	TWA: 0.00004 mg/m³ STEL: 0.00012 mg/m³ Sen+	-	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle
Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) À long terme.

Nom chimique	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	Travailleur – cutanée, long terme – locale	Travailleur – inhalation, long terme – locale
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	119 mg/kg bw/day	6.71 mg/m³	-	12 mg/m³
Tetrahydrolinalool	3.16 mg/kg bw/day	11.14 mg/m³	0.19 mg/cm2	-
Methylundecanal	10.46 mg/kg bw/day	36.89 mg/m³	35.7 mg/cm2	92.21 mg/m³
Nectaryl	2.5 mg/kg bw/day	4.51 mg/m³	-	-
Protease	-	-	-	0 mg/m³
Delta-Damascone	2.1 mg/kg bw/day	1.5 mg/m³	0.116 mg/cm2	-

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – locale	Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique	Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	-	3 mg/m³	-
Tetrahydrolinalool	-	-	0.19 mg/cm2
Methylundecanal	-	22.74 mg/m³	17.86 mg/cm2
Protease	-	0 mg/m³	-
Delta-Damascone	-	-	0.069 mg/cm2

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	0.425 mg/kg bw	1.18 mg/m³	42.5 mg/kg bw/day
Tetrahydrolinalool	1.58 mg/kg bw	2.75 mg/m³	1.58 mg/kg bw/day
Methylundecanal	5.23 mg/kg bw	9.1 mg/m³	5.23 mg/kg bw/day

Nectaryl	0.457 mg/kg bw	0.795 mg/m³	0.298 mg/kg bw/day
Protease	2.86 mg/kg bw	-	-
Delta-Damascone	0.25 mg/kg bw	0.43 mg/m³	0.25 mg/kg bw/day

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

Nom chimique	Travailleur – cutanée, court terme – systémique	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	Travailleur – cutanée, court terme – locale	Travailleur – inhalation, court terme – locale
Tetrahydrolinalool	-	-	2.760 mg/cm²	-
Methylundecanal	100 mg/kg bw/day	352.63 mg/m³	71.43 mg/cm2	881.58 mg/m³
Delta-Damascone	-	-	0.014 mg/cm²	-

Nom chimique	Consommateur – inhalation, court terme – locale	Consommateur – cutanée, court terme – locale
Tetrahydrolinalool	-	2.760 mg/cm²
Methylundecanal	217.39 mg/m³	35.71 mg/cm2
Delta-Damascone	-	0.009 mg/cm2

Nom chimique	Consommateur – orale, court terme – systémique	Consommateur – inhalation, court terme – systémique	Consommateur – cutanée, court terme – locale et systémique
Methylundecanal	25 mg/kg bw	86.96 mg/m³	50 mg/kg bw/day
Protease	17.28 mg/kg bw	-	-

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	0.268 mg/L	0.027 mg/L	0.022 mg/L
Tetrahydrolinalool	0.009 mg/L	0.001 mg/L	0.089 mg/L
Methylundecanal	0.66 mg/L	0 mg/L	0.002 mg/L
Nectaryl	0.014 mg/L	0.001 mg/L	0.005 mg/L
Protease	0.002 mg/L	0 mg/L	0.001 mg/L
Delta-Damascone	0.007 mg/L	0.001 mg/L	0.004 mg/L

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	8.1 mg/kg dwt	0.81 mg/kg dwt	3.43 mg/L	35 mg/kg dwt	-	-
Tetrahydrolinalool	0.082 mg/kg dwt	0.008 mg/kg dwt	450 mg/L	0.011 mg/kg dwt	-	-
Methylundecanal	0.265 mg/kg dwt	0.027 mg/kg dwt	10 mg/L	0.053 mg/kg dwt	-	-
Nectaryl	7.48 mg/kg dwt	0.748 mg/kg dwt	1 mg/L	0.246 mg/kg dwt	-	-
Protease	-	-	65 mg/L	0.568 mg/kg dwt	-	-
Delta-Damascone	0.958 mg/kg dwt	0.096 mg/kg dwt	2.41 mg/L	0.187 mg/kg dwt	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Gants de protection.

Protection de la peau et du corps	Aucun équipement de protection spécifique exigé.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Coloré
Odeur	Plaisante (parfum)
Seuil olfactif	non applicable

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 90 °C	
Inflammabilité		Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides
Limites d'inflammabilité dans l'air		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Pas de point d'éclair jusqu'à l'ébullition.	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
pH	7 - 8	
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Densité relative	1	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Caractéristiques des particules		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants).

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Mesures numériques de toxicité
Aucune information disponible

Toxicité aiguë

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	1089 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (RABBIT)	-
Alcohols, C12-14, ethoxylated	>300-2000 mg/kg bw (Rat)	> 5000 mg/kg bw	-
Tetrahydrolinalool	8270 mg/kg bw	5001 mg/kg (RABBIT)	> 0.885 mg/L air
Methylundecanal	5001 mg/kg (RAT)	8281 mg/kg (Rabbit)	-
Nectaryl	5001 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (Rat)	-
Protease	1800 mg/kg (RAT)	-	-
Delta-Damascone	1400 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (RABBIT)	-

Nom chimique	Cancérogénicité	Espèce	Lésions oculaires	Espèce	Toxicité pour le développement	Espèce	Mutagénicité	Espèce
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	-	-	OECD 405	-	-	-	-	-
Alcohols, C12-14, ethoxylated	-	-	OECD 405	-	-	-	-	-
Tetrahydrolinalool	-	-	Y	-	-	-	-	-
Nectaryl	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Protease	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-

Nom chimique	Toxicité pour la reproduction	Espèce	Corrosion/irritation cutanée	Espèce	Sensibilisation	Espèce
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	-	-	Y (100%; OECD 404)	-	-	-
Tetrahydrolinalool	-	-	Y	-	-	-
Methylundecanal	-	-	Y	-	-	-
Protease	-	-	Y (OECD 404)	-	Y	-
Delta-Damascone	-	-	Y (OECD 439)	-	-	-

Nom chimique	Sensibilisation cutanée	Espèce	STOT - exposition unique	Organes cibles	Espèce	STOT - exposition répétée	Organes cibles	Espèce	Danger par aspiration
Tetrahydrolinalool	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Methylundecanal	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Protease	-	-	(Y)	-	-	-	-	-	-
Delta-Damascone	N (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée non applicable.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun(e) connu(e).

Cancérogénicité Aucun(e) connu(e).

Toxicité pour la reproduction Aucun(e) connu(e).

STOT - exposition unique Aucun(e) connu(e).

STOT - exposition répétée Aucun(e) connu(e).

Danger par aspiration non applicable.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil règlementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucun(e) connu(e).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité aiguë

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	10.9 mg/L (OECD 201; Microcystis aeruginosa; 96 h)	2.22 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	-	7.01 mg/L (Daphnia magna; 48 h)
Alcohols, C12-14, ethoxylated	>1-10 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus (green algae); static test)	1.2 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	3 mg/L (Pseudomonas putida; 5 h)	> 1 - 10 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; static test)
Tetrahydrolinalool	21.6 mg/L (Desmodesmus subspicatus; 72 h)	8.9 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	1000 mg/L (Pseudomonas putida; 0.5 h)	14.2 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Methylundecanal	0.18 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	0.35 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	-	0.21 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Nectaryl	2.9 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	5.47 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	101 mg/L (OECD 209; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 3 h)	0.49 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Protease	1.58 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 72 h)	15.6 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	-	0.327 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Delta-Damascone	4.54 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 72 h)	0.97 mg/L (OECD 203; Oryzias latipes; 96 h)	241 mg/L (OECD 209; activated sludge; 3 h)	1.18 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)

Toxicité chronique

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	0.268 mg/L (Mesocosm model ecosystem; 56 d)	0.23 mg/L (Oncorhynchus mykiss; 72 d)	0.268 mg/L (56 d)	-	0.268 mg/L (Read across data on dodecyl linear alkylbenzene sulfonate ; guideline not indicated; mayfly, chironomid, and aquatic worm; freshwater; 56 d)
Alcohols, C12-14, ethoxylated	-	0.28 mg/L (Pimephales promelas; 30 d)	0.77 mg/L (Daphnia magna; 21 d)	-	-
Tetrahydrolinalool	9.5 mg/L (DIN 38 412, L9; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	5 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 4 d)	8.2 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 2 d)	(EC10: 450 mg/L (DIN 38412-27; Pseudomonas putida; 0.5 h))	-
Methylundecanal	0.089 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 3 d)	0.11 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 4 d)	0.033 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	(100 mg/L (OECD 301F; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 22 d))	-
Nectaryl	0.07 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 3 d)	0.14 mg/L (OECD 210; Danio rerio; 30 d)	0.17 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	-	-
Protease	0.042 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 3 d)	0.15 mg/L (OECD 210; Pimephales promelas; 32 d)	1.14 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 0.875 d)	-	-
Delta-Damascone	0.38 mg/L (OECD 201;	0.118 mg/L (OECD	0.35 mg/L (OECD 211;	-	-

	Raphidocelis subcapitata; 3 d)	210; Pimephales promelas; 32 d)	Daphnia magna; 21 d)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Nom chimique	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	85 % (OECD 301 B; CO2 evolution; 29 d)	-	-	t1/2: < 22 d (Read across data on sodium 4-undecylbenzenesulfonate; guideline not indicated; sludge amended soil)
MEA C12-16 AE3 sulfate/MEA laureth-3 sulfate	90 % (OECD 303 A)	-	-	-
Alcohols, C12-14, ethoxylated	95 % (O2; OECD 301 F; 28 d)	-	-	-
Alcohols, C12-16, ethoxylated (n=3)	60 % (OECD 301B; 28d; aerobic)	-	-	-
Tetrahydrolinalool	65 % (OECD 301 F; O2; 28 d; 10-day window criteria fulfilled; 28 d)	-	1.125	-
Methylundecanal	68 % (O2; OECD 301 F; 22 d)	-	-	-
Nectaryl	66 % (OECD 301 F; O2 consumption; 28 d)	366 (OECD 111)	-	-
Protease	102 % (EPA OPPTS 835.3110; CO2 evolution; 29 d)	-	-	-
Delta-Damascone	16 % (O2; OECD 301; 28 d)	332 d (OECD 111)	-	0% O2; 28 d; OECD 301 C

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	1.73
Tetrahydrolinalool	3.3
Methylundecanal	4.9
Nectaryl	4.8
Protease	-3.1

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	2.51 (OECD 123)	495 L/kg
Alcohols, C12-14, ethoxylated	5.24 (OECD 123)	-
Tetrahydrolinalool	3.3 (OECD 107)	99.87 L/kg
Methylundecanal	4.9 (OECD 117)	2917 L/kg
Nectaryl	4.8 (OECD 117)	200 L/kg (OECD 305)
Protease	-1.3 (OECD 107)	-
Delta-Damascone	4.2	-

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Nom chimique	log Koc
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	3.5
Alcohols, C12-14, ethoxylated	267.1
Tetrahydrolinalool	56.3 (56.3)
Methylundecanal	3981 (3981 (OECD 121))
Nectaryl	4930 - 5530 (OECD 106)
Delta-Damascone	1259 (1259 (OECD 121))

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Alcohols, C12-14, ethoxylated	La substance n'est pas PBT/vPvB
Tetrahydrolinalool	La substance n'est pas PBT/vPvB
Methylundecanal	La substance n'est pas PBT/vPvB
Nectaryl	La substance n'est pas PBT/vPvB
Protease	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil règlementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

12.7. Autres effets néfastes

.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

ADN
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non pertinent
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Aucune information disponible
14.4 Groupe d'emballage Non pertinent
14.5 Polluant marin non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France
Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Allemagne
Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)
TA Luft (Législation allemande sur le contrôle de la pollution de l'air)

Pays-Bas

Union européenne
Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :
Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)
Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Protease	75	-

Polluants organiques persistants
non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
non applicable

Recommandations du CESIO Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentesdes États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée

Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul

Date d'émission : 11-juil.-2024

Date de révision 11-juil.-2024

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité